

C'EST L'ANNIVERSAIRE de la Sécurité routière

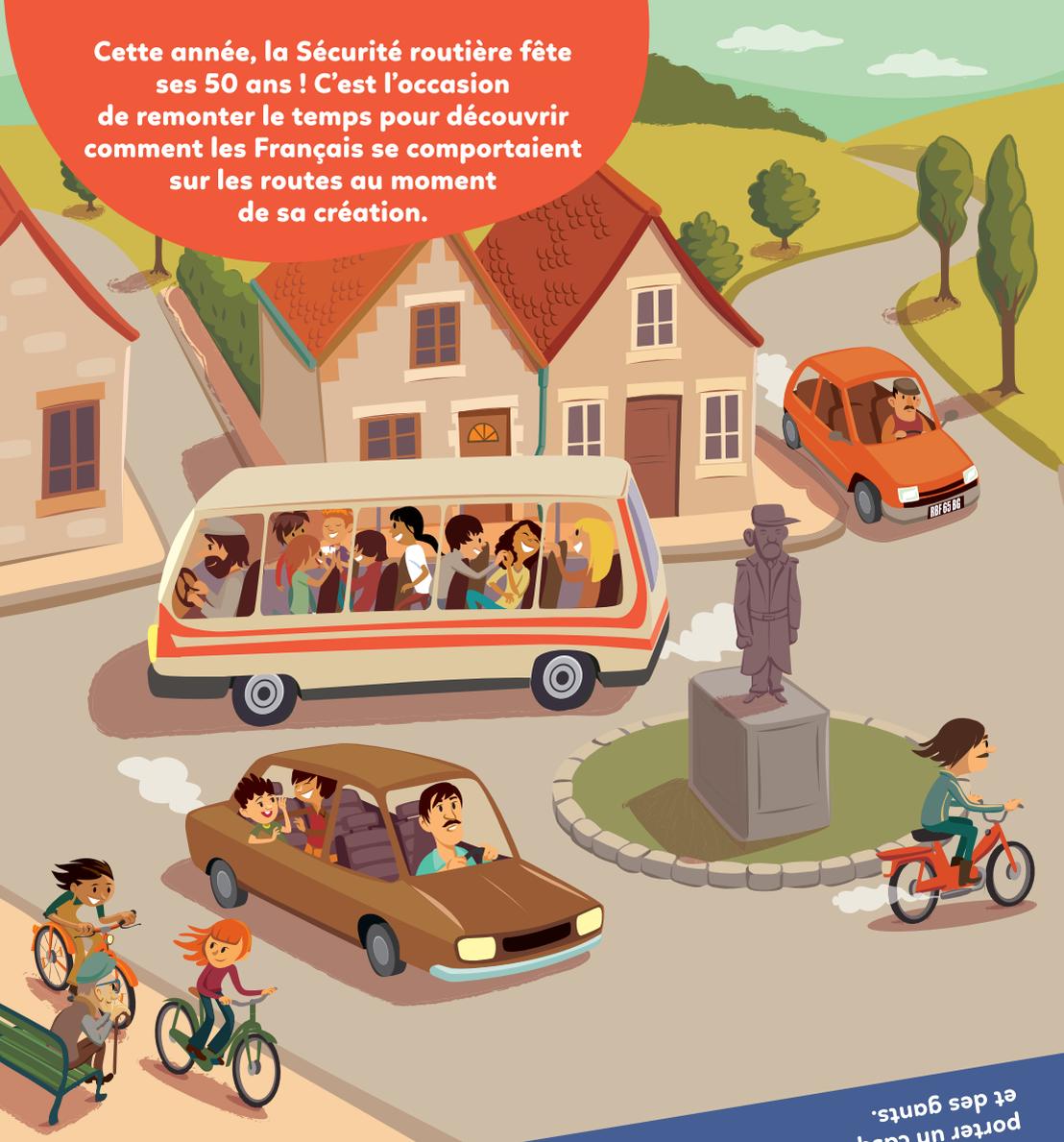
Depuis 50 ans, la Sécurité routière agit
pour réduire le nombre d'accidents sur la route.
Elle mène des actions pour que les automobilistes,
les motards, les cyclistes, les piétons et les conducteurs
de trottinette adoptent les bons
comportements.



avec
elliot
le Pilote

sécurité
routière vivre,
ensemble

Cette année, la Sécurité routière fête ses 50 ans ! C'est l'occasion de remonter le temps pour découvrir comment les Français se comportaient sur les routes au moment de sa création.



OBSERVE LES DÉTAILS DE CETTE IMAGE. ENTOURE LES COMPORTEMENTS QUI ONT CHANGÉ ENTRE LES DEUX ÉPOQUES !



SUR LES ROUTES
Des radars sont installés le long des routes pour contrôler la vitesse des conducteurs.

ET AUSSI...
Certains moyens de transport n'existaient pas en 1972 ! Par exemple, la trottinette électrique ou les rollers en ligne. Et les voitures, autobus et motos ont bien changé eux aussi !



À MOTO
Les conducteurs et passagers doivent porter un casque et des gants.



DANS L'AUTOCAR
Les passagers doivent être assis et avoir leur ceinture de sécurité attachée.

DANS LA VOITURE
Les enfants de moins de 10 ans doivent être assis à l'arrière, dans des sièges auto adaptés, et attachés. Il est interdit de téléphoner en conduisant.



À VÉLO
Les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque. À partir de 8 ans, il est interdit de circuler sur le trottoir.



Les nouvelles règles mises en place par la Sécurité routière depuis 1972 ont petit à petit changé les comportements. Grâce à celles-ci, il y a beaucoup moins d'accidents et les routes sont plus sûres pour tous les usagers !

Depuis 50 ans, la Sécurité routière définit des règles afin que tous les usagers de la route circulent en sécurité. Voici quelques dates marquantes qui ont changé les comportements des Français...



1972
La Sécurité routière est créée !

2022
La Sécurité routière fête ses 50 ans !



1974
Les limitations de vitesse sont abaissées : il faut désormais rouler à 130 km/h au maximum sur les autoroutes, 110 sur les 2x2 voies, 90 sur les autres routes.



2017
Tous les enfants âgés de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo.



1975
En 1975, porter un casque est désormais obligatoire pour tous les conducteurs de deux-roues motorisés en ville et à la campagne.



2008
La nuit ou par très mauvais temps, les cyclistes doivent porter un gilet rétro réfléchissant pour circuler à vélo en dehors des villes.



2003
Le premier radar automatique est installé en France, en région parisienne.



1979
Le port de la ceinture est obligatoire à l'avant des véhicules. Elle devient aussi obligatoire à l'arrière en 1991.

1996
Les jeunes âgés de 14 à 16 ans doivent obtenir le brevet de sécurité routière (BSR) pour conduire un deux-roues motorisé (scooter ou mobylette).



1990
En ville, la vitesse maximale est abaissée à 50 km/h.

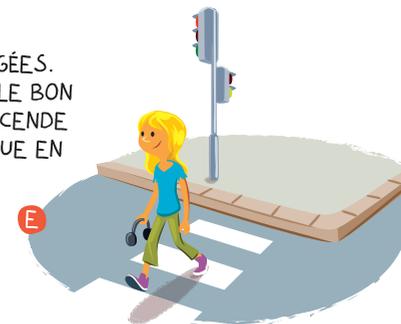


1992
Tous les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être installés sur des sièges auto adaptés à leur taille.

QUEL PARCOURS !

JEUX

CES IMAGES SONT MÉLANGÉES. REMETS LES ÉTAPES DANS LE BON ORDRE POUR QUE NORA DESCENDE DU BUS ET TRAVERSE LA RUE EN TOUTE SÉCURITÉ !



TA RÉPONSE : _____



Solution : F, A, D, B, C, E.

LE SAIS-TU ?

Les passages piétons existaient déjà il y a 50 ans... En réalité, les ancêtres des célèbres bandes blanches sont apparus il y a plus de 2 000 ans, chez les Romains ! À l'époque, ils étaient faits de pierres surélevées par rapport à la route.



LÉO S'EST PRÉPARÉ POUR FAIRE UNE SORTIE À VÉLO. OBSERVE-LE BIEN : ENTOURE CE QUI NE VA PAS DANS SON ÉQUIPEMENT ET SUR SON VÉLO !

LE SAIS-TU ?

Il y a 50 ans, les vélos étaient déjà éclairés ! En fait, les éclairages sont arrivés dès l'apparition des premiers vélos à pédales, dans les années 1860. À l'époque, il n'y avait pas d'ampoules, mais des lanternes à bougie !



Solution : l'attache du casque n'est pas fermée ; il manque un feu de position (lumière) à l'arrière ; le pneu avant est dégonflé ; il manque un avertisseur sonore ; Léo pourrait aussi porter un vêtement rétro réfléchissant.

Depuis la création de la Sécurité routière, il y a 50 ans, les moyens de transport ont bien changé. De nouveaux véhicules sont apparus, à roulettes et/ou électriques !

LORSQUE TU ROULES SUR LE TROTTOIR, DESCENDS DE TA TROTTELETTE S'IL Y A BEAUCOUP DE PIÉTONS. POUR TRAVERSER LA RUE, TU DOIS ÉGALEMENT DESCENDRE DE TA TROTTELETTE. LÀ ENCORE, N'OUBLIE PAS TON CASQUE ! MÊME EN ALLANT DOUCEMENT, TU PEUX TE FAIRE MAL EN TOMBANT. POUR ÊTRE BIEN VISIBLE, TU PEUX PORTER UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT.

RALENTIS LORSQUE TU ARRIVES AU NIVEAU D'UNE SORTIE DE GARAGE OU DE PARKING. VÉRIFIE QU'UNE VOITURE N'EN SORT PAS AVANT DE PASSER !

PROTÈGE TA TÊTE AVEC UN CASQUE ATTACHÉ. TU PEUX AUSSI PROTÉGER TES MAINS, TES COUDES ET TES GENOUX.

On appelle "EDPM" les véhicules électriques comme la trottinette électrique, le gyropode, l'hoverboard ou la monoroue : cela signifie "engins de déplacement personnel motorisés". Ils sont en effet équipés d'un petit moteur électrique qui permet de se déplacer sans trop se fatiguer ! Mais à leur bord, il faut redoubler de vigilance ! Attention, tu dois avoir 12 ans au minimum pour en conduire un.

Le bon équipement



Les bons usages des EDPM :

- > 12 ans au minimum
- > 1 personne à la fois : interdit de transporter un passager !
- > Casque audio, écouteurs et téléphone interdits
- > Trottoirs interdits
- > Attention aux autres usagers de la route autour de toi !
- > Pas au-delà de 25 km/h

- 1 SENS INTERDIT
- 2 INTERDIT AUX VÉLOS
- 3 OBLIGATION DE TOURNER À DROITE
- 4 OBLIGATION DE S'ARRÊTER
- 5 PASSAGE POUR PIÉTONS
- 6 ATTENTION, SORTIE D'ÉCOLE
- 7 OBLIGATION DE ROULER SUR PISTE CYCLABLE

OBSERVE CES PANNEAUX DE SIGNALISATION, PUIS INDIQUE À QUELLE SIGNIFICATION ILS CORRESPONDENT.



LE SAIS-TU ?

La forme des panneaux en France donne un indice sur leur signification.

- = OBLIGATION ou INTERDICTION
- △ = DANGER
- = INDICATION ou INFORMATION

LE SAIS-TU ?

La Sécurité routière a été créée en 1972, car, cette année-là, il y avait eu énormément d'accidents sur les routes, avec beaucoup de morts (18 034) et de blessés (386 874). Il fallait agir ! Ouf, grâce à la Sécurité routière et aux efforts de tous, les accidents ont beaucoup diminué !

Solution : A/7 ; B/6 ; C/5 ; D/3 ; E/4 ; F/1 ; G/2.